




---

## Révision du SCOT - Phase Diagnostic et enjeux

### COMPTE RENDU DES DEBATS EN REUNIONS PUBLIQUES

---

Dans le cadre de la révision du SCOT, la CCG a tenu à mettre en place une large concertation. Des réunions publiques ont été organisées dès la phase de Diagnostic, permettant à chacun de participer à toute l'élaboration du nouveau SCOT.

Une soixantaine de participants - des associations, des élus, des habitants - ont répondu à l'appel pour chacune des réunions à Valleiry et à Feigères.

La présentation diffusée regroupe la diversité des thématiques traitées dans le SCOT autour de trois axes transversaux :

#### *1. La qualité du territoire, comment la définir, sur quels critères ?*

L'identité de la CCG, au sein de l'agglomération, est largement portée par ses paysages, ses « ambiances urbaines », son patrimoine naturel et bâti.

Point de passage pour la faune et la flore entre le Jura et les Alpes, la CCG a une responsabilité conséquente en terme de préservation de la biodiversité. L'enjeu est de trouver un équilibre entre protection et développement.

Se positionner dans une perspective concrète de « développement durable » en répondant aux demandes des habitants en matière de cadre de vie, qualité de vie et sur le plan social, à la demande de logements, services et équipements.

#### *2. L'organisation et le fonctionnement, comment structurer le territoire ?*

La CCG doit revoir la structuration de son territoire : Quelle évolution apporter à l'armature urbaine établie au SCOT de 2002 ? L'articulation entre urbanisation et transports en commun constitue le principal enjeu. Quelle offre alternative à la voiture en milieu rural ?

#### *3. Le positionnement et la compétitivité du territoire, quel est le rôle de la CCG dans l'agglomération ?*

La CCG, avec ses propres emplois et équipements, fonctionne néanmoins entièrement avec l'agglomération franco-valdo-genevoise, au sein d'un bassin de vie et d'une zone d'emploi dépassant largement la CCG et le Canton de Genève.

La CCG est une pièce du puzzle de l'agglomération. La Porte-Sud de Genève doit affirmer son rôle et sa mise en œuvre.

*Retrouvez l'intégralité de la présentation diffusée en séance sur notre site internet*

## 1<sup>er</sup> décembre 2011 à Valleiry

### Introduction de Bernard Gaud, Président de la CCG

Suite au mot de bienvenue de Marc Favre, Maire de Valleiry, B.Gaud rappelle un certain nombre d'éléments de contexte :

- le cadre légal de la loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) obligeant le bilan et le choix de la révision des SCOT, dans les 10 ans après l'élaboration d'un SCOT.
- la CCG assume une très forte croissance par rapport à la moyenne française. C'est un territoire très dynamique, qui est à un tournant et devient de plus en plus urbain.
- le bilan du premier SCOT est encourageant néanmoins le deuxième SCOT ne doit pas se résoudre à une procédure administrative ou un formatage officiel. Il doit être l'occasion de porter un véritable projet politique ambitieux dans les problématiques environnementales notamment.

Il insiste sur la crise écologique et financière qui frappe l'Europe et le monde. Les élus locaux ont leur part de responsabilité pour préserver le cadre de vie des générations futures. Le Grenelle offre la possibilité aux SCOT de prendre en compte l'énergie jusqu'aux Documents d'Orientation et d'Objectifs (DOO), le SCOT de la CCG doit donc traiter ce volet et développer un projet politique fort.

### Mot de François Cena, Vice-Président en charge du SCOT

F.Cena explique que le SCOT est la bonne échelle pour des thématiques telles que les mobilités, l'agriculture, le commerce.

Le diagnostic proposé par le Bureau d'Etude Algoé est une vision extérieure du territoire, avec ses enjeux, ses défis à relever. L'objectif des réunions publiques est de présenter ce nouvel éclairage et de recueillir les remarques des habitants et représentants de la société civile.

### DEBAT - Principaux éléments

Les fonds frontaliers doivent servir aux projets d'investissements. Le SCOT a-t-il la possibilité de drainer ce type de financements ? La CCG doit-elle continuer à accueillir les frontaliers et augmenter les déplacements ?

Selon les accords de 1973, les fonds frontaliers sont basés sur 3.5% de la masse salariale des frontaliers. 60% de cette somme est directement attribuées aux communes, les 40% restant sont répartis pour partie à des projets prioritaires définis par une Commission, pour partie au Département et pour partie aux Conseillers Généraux pour une attribution territoriale.

Il existe une commission en charge de l'attribution des 40% des fonds frontaliers. La tendance actuelle est de financer des projets intercommunaux et de renforcer ensuite les crédits communaux sur des points précis (ex : école dans les villages).

Les fonds frontaliers sont une chance par rapport à d'autres départements français, ils peuvent représenter un risque de course en avant pour le développement et l'obtention des fonds. Or, les villages ne peuvent pas croître indéfiniment sinon, le fonctionnement villageois disparaît. La question du seuil est majeure pour la révision du SCOT de la CCG. Actuellement le potentiel des zones à urbaniser dans les PLU couvre les besoins pour 10 ans. Il est essentiel de trouver des mécanismes de croissance différenciée entre zones à urbanisées et secteurs villageois à préserver.

Comment le SCOT prendra-t-il en compte l'articulation entre urbanisation et développement des TC ? Collonges est désigné comme « Bourg » dans le premier SCOT, mais si on accueille d'autres habitants sans TC, on sera asphyxié.

Collonges est assez représentative du problème de passage d'une urbanisation de villas à une densification et l'arrêt du mitage de l'espace. Collonges a des difficultés d'accès et est contrainte en terme de topographie, le nouveau SCOT peut revoir les modalités de développement de Collonges.

Le DOO pourra définir les secteurs à développer, les conditions d'ouverture à l'urbanisation (assainissement, énergie, eau pluviale, etc). A noter que le développement des TC est contraint à la densité.

La densification est en cours, aujourd'hui ce qui est important c'est d'organiser les centres de vie, de trouver des mesures pour une vie urbaine. Concrètement, les logements en ville sont plutôt réduits, de nombreux ménages peinent à accueillir les amis et la famille. Une salle collective d'accueil, « une chambre d'amis » par opération, ilot, ou quartier pourrait être mise à disposition. Ce sont des pratiques qui se font déjà et que nous pouvons approfondir dans le cadre du SCOT 2.

Le patrimoine bâti est-il pris en compte dans le SCOT ? Est-ce pertinent de faire un nouvel équipement scolaire pour le Vuache ? Qu'est-ce que le SCOT peut apporter pour une agriculture adaptée à notre identité ?

Le patrimoine est pris en compte dans le SCOT dans le volet « qualité du territoire ».

S'il y a un troisième collège dans le Canton, il sera à Valleiry.

L'agriculture reste une activité économique, on ne peut pas dicter à un entrepreneur l'activité qu'il doit faire. En revanche, la responsabilité principale du SCOT est de préserver le foncier agricole en tant qu'outil de travail.

Pour conserver les emplois sur le territoire de la CCG, il faut construire des logements sociaux, pour ce faire les communes doivent maîtriser le foncier. Quid des logements sociaux qui reviennent au secteur privé après 15 ans ?

La définition d'une stratégie foncière est un des enjeux du Programme Local de l'Habitat (PLH) et du SCOT.

Le second PLH de la CCG doit être plus volontariste et véritablement porté par les communes, à l'exemple d'Annemasse Agglomération qui a développé un plan foncier.

Des règles peuvent être mises en place telles que « 1 vente d'un logement social au privé sous condition d'1 construction de logement social », tout en restant vigilant pour maintenir une certaine souplesse dans la localisation et le type de logement social à réaliser.

Contribution : Les zones agricoles ne sont pas des réserves d'espace naturel et paysager. Ce sont des zones de production, de nombreux espaces boisés sont préservés tel que le Vuache, le Salève, etc. Attention à ne pas tout sacraliser : les paysages évoluent, pourquoi préserver de vieux arbres au détriment des terres de production agricole ?

Les zones commerciales sont de véritables catastrophes paysagères, le SCOT devrait se positionner sur ce volet paysager.

## 7 décembre 2011 à Feigères

### Introduction de François Cena, Vice-Président en charge du SCOT

Suite au mot de bienvenue de Pierre Curtenaz, Maire de Feigères, F.Cena rappelle l'importance du SCOT pour la planification des années à venir. Le Grenelle de l'Environnement impose des nouveautés pour la CCG comme le Document d'Aménagement Commercial et le volet transport, qui se traduit par le Plan Global des Déplacements. Le diagnostic est une photographie complète sous un regard neuf permettant de dégager les enjeux. Les réunions publiques permettent de faire remonter les avis, les remarques et les points de vue.

### DEBAT - Principaux éléments

**Contribution** : La CCG a un grand rôle à jouer dans l'agglomération dans le domaine des loisirs. Vitam'Parc est une locomotive. La CCG est la porte d'entrée de l'aéroport de Genève pour toute la France. Enfin, il ne faut pas chercher à rabattre tout le réseau de TC sur Genève, St Julien est la ville-centre de la CCG, il est important de renforcer la ligne de chemin de fer Bellegarde-Annemasse, et d'inscrire le projet de tramway aérien de Porte Sud dans le SCOT.

Quel est l'intérêt de la création d'un diffuseur à Viry si ce n'est qu'augmenter les embouteillages à la douane de Bardonnex ? Ce projet consomme 10 ha de terres agricoles cultivables, est réalisé sans concertation avec la Suisse.

Peut-on prioriser les fonds frontaliers sur le chemin de fer ?

B.Gaud rappelle l'historique du projet de diffuseur de Viry. Genève privilégie une entrée principale sur la douane de Bardonnex et a accepté dans un premier temps un demi-diffuseur à Viry. Le Conseil Général estime qu'un demi-diffuseur est insuffisant, qu'il est préférable d'en faire un complet dès à présent. Le diffuseur permet de canaliser les voitures sur l'autoroute, en parallèle, la CCG élabore un Plan Global des Déplacements comprenant des alternatives à la voiture en milieu rural notamment et se bat pour mettre en place une ligne TC Viry-Bernex.

La CCG risque d'être un territoire dortoir. A Collonges, les embouteillages augmentent, le rabattement des TC n'est pas prévu, ni vers Annemasse, ni vers St Julien, la réactivation de la gare est envisagée sur le long terme. Or 1000 habitants supplémentaires sont programmés, Collonges est en train de perdre son ambiance de petit bourg et son caractère architectural.

B.Gaud confirme que le développement de l'offre en chemin de fer est un grand rêve pour les élus locaux et un véritable combat avec la SNCF. Il rappelle que les français ne sont toujours pas d'accord pour le financement du CEVA. La desserte Annemasse-Thonon fait l'objet d'un consensus, en revanche pour Bellegarde-Annemasse, il faut toujours se battre. Nous devons chercher des solutions TC en attendant le chemin de fer du pied du Salève. Collonges se développe actuellement sur les dents creuses.

Le territoire est attractif, il est impossible de refuser de nouveaux habitants. Verrouiller le foncier entraîne l'augmentation des prix et la ségrégation sociale. Collonges actuellement doit passer de l'époque de l'extension des zones villas à celle de la densification, ce n'est pas facile.

**Contribution** : Les embouteillages de Collonges sont causés par les flux pendulaires au niveau de la douane de Croix de Rozon. Parallèlement aux projets de densification, l'offre de services et d'équipements est en cours de développement.

Où en est le projet de création du rond point de Pont de Combe ? Quelle articulation entre le projet de création d'école sur le site d'Archamps, le trafic en heure de pointe dans ce secteur et le centre-village d'Archamps ?

B. Gaud explique que le rond point du Pont de combe est inscrit dans la ligne budgétaire des fonds frontaliers, en lien avec l'extension de la ligne 44 sur la Technopole d'Archamps. L'enjeu d'Archamps est son développement à deux vitesses : la Technopole d'Archamps et le village. Les logements sur la Technopole d'Archamps ont été réalisés pour une meilleure intégration urbaine du site, un nouveau quartier s'est développé à côté du centre-village. Il y a deux projets de mini-crèches sur la Technopole : une pour les habitants, l'autre pour les employés.

P. Curtenaz voit un grand intérêt dans le développement des cleantech sur le territoire de la CCG, axer sur l'habitat durable, la formation des artisans du bâtiment aux nouvelles constructions. Il rappelle que dans le cadre du Séminaire Energie du Projet d'agglomération (04/2010), l'Université Suisse s'est déclarée favorable pour appuyer le développement d'une filière sur l'Habitat durable à la CCG.

B. Gaud confirme que la CCG souhaite que le volet énergie soit très poussé dans le cadre de la révision du SCOT, c'est un des principaux enjeux.

Comment faire respecter le taux de croissance du SCOT ? Quelles sont les sanctions pour les PLU ?

F. Cena explique que le SCOT 1 donne une hypothèse de croissance de 2% pour toutes les communes mais ne peut contrôler la croissance qu'à partir du foncier consommé. Dans le SCOT 2, la limite de croissance ne sera pas posée en terme démographique mais en consommation de foncier, ce critère pourrait être accompagné d'une programmation quinquennale.

B. Gaud ajoute que le SCOT 2 définira des espaces à urbaniser accompagnés de conditions d'urbanisation (TC, infrastructures, énergie, etc).

**Contribution** : Dans le cadre de l'élaboration de son PLU, la commune de Feigères a approfondi la question du taux de croissance dans les villages. Il s'avère qu'à 1% de croissance, il est impossible de pérenniser l'école. D'autre part, la commune cherche à conserver un cadre de vie villageois à travers la forme architecturale : ferme traditionnelle pour de petit collectif.

B. Gaud rappelle que dans le cadre du projet d'agglomération, les français se sont engagés à n'accueillir que 80 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030, sur les 200 000 attendus dans l'agglomération. Quel discours peut-on tenir pour le développement des villages ?

Du point de vue nature et qualité du territoire, il serait pertinent de faire comme en Suisse : de déterminer « là où on ne va pas ». Il faut avoir le courage de protéger, en mettant en place des mesures concrètes légales comme l'outil ZAP (Zone Agricole Protégée).

B. Gaud conclue sur l'objectif du SCOT 2 de la CCG : anticiper le réchauffement climatique et préserver les ressources énergétiques.

## A VOS AGENDAS !

Les prochaines réunions publiques se dérouleront probablement fin mai - début juin 2012. Vous serez avertis par voie de presse et sur le site internet de la CCG.

Les lieux ne sont pas encore connus, peut-être serons-nous accueillis dans votre commune ?